

# GUIDE DES PROCÉDURES D'ADMISSION

## À LA PROFESSION D'INGÉNIEUR AU CANADA

ÉDITION 2025



# TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION
5	NOTES ET LÉGENDE
6	ALBERTA
7	COLOMBIE-BRITANNIQUE
8	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
9	MANITOBA
10	NOUVEAU-BRUNSWICK
11	NOUVELLE-ÉCOSSE
12	NUNAVUT
13	ONTARIO
14	SASKATCHEWAN
15	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
16	TERRITOIRES DU NORD-OUEST
17	YUKON
18	RDÉE CANADA
19	MEMBRES DU RÉSEAU

**Note :** L'utilisation du genre masculin dans ce guide a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



# INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux informer employeurs et personnel du secteur de l'ingénierie formés à l'étranger sur l'exercice de la profession au Canada. Il contient des informations pertinentes sur les exigences requises pour valider une désignation et accéder à la profession d'ingénieur dans les 12 provinces et territoires du Canada (à l'exception du Québec).

Une mise à jour du guide a été faite en septembre 2025 par la firme E Tréma, suite à la rédaction de deux versions antérieures avec Équipe M. et l'équipe d'AXXESBUSINESS (2024 et 2022). L'équipe de rédaction a réalisé une collecte d'information sur les sites Web des provinces et des territoires du Canada et sur le site du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#).

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer de l'exactitude du contenu du présent guide. Ceci dit, les règles en matière de reconnaissance professionnelle font l'objet de modifications fréquentes de la part des organismes de réglementation. Pour ces raisons, nous vous suggérons de prendre contact avec l'organisme dès le début de vos démarches pour confirmer les exigences et procédures en vigueur au moment de votre demande. Le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes.



## VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION

La profession d'ingénieur se classe dans la grande catégorie professionnelle 2 – Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés selon la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#). Voici quelques exemples de professions en ingénierie dont il sera question dans ce guide :

- [21300 - Ingénieurs civils/ingénierues civiles](#)
- [21301 - Ingénieurs mécaniciens/ingénierues mécaniciennes](#)
- [21310 - Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénierues électriciennes et électroniciennes](#)
- [21311 - Ingénieurs informaticiens/ingénierues informaticiennes](#)
- [21320 - Ingénieurs chimistes/ingénierues chimistes](#)
- [21330 - Ingénieurs miniers/ingénierues minières](#)

Le titre d'ingénieur est réglementé et réservé au Canada. Même si un diplôme d'ingénieur confère une compétence initiale, cela n'est pas suffisant pour exercer la profession. En effet, il faut détenir un permis d'exercice délivré par l'organisme provincial ou territorial de réglementation du génie là où l'on désire travailler. La profession d'ingénieur est protégée par les lois provinciales et territoriales. Seuls les membres détenant une désignation et un permis d'exercice peuvent porter le titre d'ingénieur et signer en ce nom (Ing. ou P.Eng. en anglais).

Les exigences pour obtenir la désignation varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Néanmoins, il y a en règle générale cinq critères à satisfaire : 1) Formation : détenir un diplôme en génie d'un programme de premier cycle agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou un diplôme équivalent; 2) Expérience de travail : répondre à l'exigence en matière d'expérience de travail de la province ou du territoire où vous faites une demande de permis d'exercice; 3) Professionnalisme et déontologie : réussir l'examen sur l'exercice de la profession (EEP), qui permet d'évaluer vos connaissances en ce qui concerne les lois liées à la profession d'ingénieur, les normes professionnelles à l'égard desquelles vous serez tenu responsable, les normes déontologiques et d'autres sujets comme les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur; 4) Bonne moralité : les ingénieurs doivent faire preuve de franchise, d'honnêteté et de fiabilité dans leur conduite; et 5) Compétences linguistiques : les candidats doivent prouver qu'ils sont en mesure de travailler en français ou en anglais, selon la province ou le territoire où ils déposent leur demande de permis. L'évaluation de ces exigences peut se faire par une combinaison de documents, d'entrevues ou d'examens et risque d'être longue. C'est pourquoi il est préférable de soumettre une demande avant même son arrivée au Canada. Cependant, il est possible de commencer un emploi en génie sans permis à condition d'être supervisé par un ingénieur titulaire d'un permis qui assume la responsabilité professionnelle du travail.

Au niveau national, les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux sont regroupés au sein de l'organisme national [Ingénieurs Canada](#). Celui-ci défend l'intégrité et les intérêts de la profession et contribue au maintien des normes rigoureuses et uniformes en matière de réglementation du génie. Il est également responsable du site [Ingénieurs-ici](#), une source d'information pour les personnes formées à l'étranger qui désirent obtenir un permis d'exercice en génie au Canada.

Enfin, les candidats en provenance de l'étranger vont constater qu'une évaluation des diplômes par un service externe (le plus souvent par des services d'évaluation tels que [WES](#)) fait partie du processus de reconnaissance de leurs titres. Suite à l'évaluation, ces services vous remettront un rapport qui vous indiquera à quoi équivaut votre diplôme au Canada. Il est également courant que les organismes de réglementation exigent que cette évaluation leur soit envoyée directement.



## NOTES

**(1)** : Le titre (en anglais) de certaines désignations (*Engineer In Training, Member In Training, Registrant In Training*, etc.) varie parfois d'une province/territoire à l'autre (même s'il s'agit essentiellement des mêmes catégories professionnelles assorties des mêmes droits et exigences) et nous avons tenté, dans la mesure du possible, d'harmoniser la traduction française de ces titres (lorsqu'il n'existe pas de traduction officielle, bien entendu).

**(2)** : Prenez note que dans plusieurs provinces ou territoires, il faut d'abord s'inscrire à titre d'ingénieur en formation avant de pouvoir faire une demande comme ingénieur professionnel (Ing. ou P.Eng. en anglais). Dans la plupart des cas, nous avons regroupé les exigences de ces deux catégories afin de donner une meilleure vue d'ensemble du processus d'admission à la profession, même si, en général, les ingénieurs en formation peuvent postuler avec un diplôme reconnu, sans avoir les 48 mois d'expérience professionnelle exigée (peut varier selon les provinces et territoires).

## LÉGENDE

Nous avons aussi recours à certains symboles afin de simplifier la lecture des données que vous retrouverez dans ce guide. La signification de ces symboles figure au tableau ci-dessous.

		EXIGENCES	DOCUMENTS
Indique que le candidat a été formé au Canada	Indique que le candidat a été formé à l'étranger	Précise les exigences nécessaires pour obtenir la certification, désignation ou autre forme de reconnaissance	Précise les documents qui doivent accompagner la demande de certification, désignation ou autre forme de reconnaissance



## ALBERTA

En Alberta, c'est *Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta* (APEGA) qui régit la profession d'ingénieur.

Quatre types de désignations sont possibles auprès d'APEGA : 1) membre en formation (voir notes à la page 5); 2) titulaire de permis professionnel; 3) membre professionnel; 4) titulaire de permis (**Note :** le titulaire de permis est un ingénieur qui n'est pas un citoyen canadien ou un résident permanent, mais qui satisfait à l'ensemble des exigences).

C'est le *Board of Examiner* (BOE) d'APEGA qui examine les demandes et les approuve, les rejette ou les assujettit à certaines conditions supplémentaires.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer en Alberta après le dépôt d'une demande à cet effet.

### CONTACTS UTILES

[Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta \(APEGA\)](#)

Courriel : [info@apega.ca](mailto:info@apega.ca)

**Frais de la demande :**  
500 \$ (nouveaux membres)

**Délai de traitement :** jusqu'à 6 mois

EXIGENCES	DOCUMENTS
① Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> ou un d'un programme connexe qu'APEGA considère équivalent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une preuve d'identité</li> </ul>
② Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Work Record Validation List</i> , ou WRVL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent</li> </ul>
③ Posséder une connaissance des compétences clé en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Competency-Based Assessment Tool</i> , ou CBAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des références en provenance d'un validateur (ie. un ingénieur qui a supervisé le travail du candidat)</li> </ul>
④ Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire électronique de déclaration de moralité</li> </ul>
⑤ Parler et écrire en anglais (mesuré dans le cadre du CBAT). <b>Note :</b> le BOE peut aussi exiger la réussite du <i>Test of English as a Foreign Language</i> (TOEFL)	
⑥ Faire preuve de bonne moralité	
EXIGENCES	DOCUMENTS
① Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li> </ul>



## CONTACTS UTILES

**Engineers and Geoscientists of British Columbia (EGBC)**  
**Courriel :** [info@egbc.ca](mailto:info@egbc.ca)

**Frais de la demande :**  
475 \$ (nouveaux membres)

**Délai de traitement :**  
jusqu'à 6 mois

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

En Colombie-Britannique, c'est *Engineers and Geoscientists British Columbia* (EGBC) qui régit la profession d'ingénieur. Quatre types de désignations sont possibles auprès de EGBC : 1) ingénieur en formation (*EIT*); 2) titulaire de permis professionnel en ingénierie (*P.L.Eng.*); 3) ingénieur professionnel (*P.Eng.*); 4) ingénieur en logiciels.

À noter que les ingénieurs qui sont inscrits auprès de *Engineers Australia*, *Hong Kong Institution of Engineers* ou *Engineers Ireland* peuvent être reconnus par EGBC dans le cadre d'un processus accéléré d'admission. En vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent aussi pratiquer en Colombie-Britannique après le dépôt d'une demande à cet effet.

**Note :** Le processus de reconnaissance d'EGBC est le même pour tous les demandeurs, peu importe le pays où ils ont été formés.

① EXIGENCES	② DOCUMENTS
① Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> <b>ou</b> un diplôme en ingénierie d'un pays où l'organisme qui régit la profession a signé des accords bilatéraux avec EGBC (tel que la <a href="#">CTI</a> en France) <b>ou</b> un diplôme universitaire en ingénierie et un diplôme de troisième cycle dans la même discipline <b>ou</b> un diplôme universitaire en ingénierie et au moins 5 ans d'expérience supervisée par un ingénieur professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 preuves d'identité</li></ul>
② Obtenir une note de passage aux examens prescrits par EGBC, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté. <b>Note :</b> les documents dans une langue autre que l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction certifiée</li></ul>
③ Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide de <a href="#">l'évaluation des compétences</a> ). <b>Note :</b> l'expérience professionnelle doit comprendre au moins un an d'expérience dans un environnement canadien ou son équivalent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confirmation de l'inscription auprès d'un autre organisme qui régit la profession, le cas échéant</li></ul>
④ Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> ) et compléter le module en ligne sur la pratique professionnelle	
⑤ Parler et écrire en anglais (voir le <a href="#">guide sur l'évaluation des compétences</a> en anglais)	
⑥ Faire preuve de bonne moralité	



## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), c'est *Engineers PEI* qui régit la profession d'ingénieur.

Pour pratiquer à l'Î.-P.-É., il faut obtenir un certificat d'inscription, un permis d'exercice (pour les ingénieurs qui ne résident pas à l'Î.-P.-É.) ou un certificat d'ingénieur en formation (EIT).

Le candidat à la reconnaissance à titre d'ingénieur à l'Î.-P.-É. et qui a été formé à l'étranger doit obligatoirement soumettre une demande en tant qu'ingénieur en formation. **Note :** Les candidats peuvent présenter une demande d'inscription au titre d'ingénieur en formation, même s'ils ne vivent pas à l'Î.-P.-É. (voir notes à la page 5). Cependant, les demandes ne peuvent pas être approuvées tant que le demandeur ne vit pas à l'Î.-P.-É.

### CONTACTS UTILES

[Engineers PEI](#)

**Courriel :** [info@engineerspei.com](mailto:info@engineerspei.com)

**Frais de la demande :**  
195 \$ (certificat d'inscription)

**Délai de traitement :** varie

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> (ou ABET pour les demandeurs en provenance des États-Unis)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de résidence permanente avec une preuve d'identité</li></ul>
②	Avoir <a href="#">48 mois d'expérience professionnelle</a> en ingénierie (dont au moins un an d'expérience professionnelle canadienne). <b>Note :</b> pour les ingénieurs en formation, cette expérience est mesurée à l'aide du <i>Competency-Based Assessment Tool</i> , ou CBAT, et doit avoir été supervisée par un ingénieur professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Curriculum vitae chronologique de son expérience professionnelle</li></ul>
③	Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• Description officielle des cours pour toutes les années du premier cycle et tous les diplômes d'ingénierie de troisième cycle</li></ul>
④	Parler et écrire en anglais	<ul style="list-style-type: none"><li>• Références professionnelles</li></ul>
⑤	Faire preuve de bonne moralité	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## MANITOBA

Au Manitoba, c'est *Engineers Geoscientists Manitoba* (EGM) qui régit la profession d'ingénieur.

### CONTACTS UTILES

[Engineers  
Geoscientists Manitoba](#)  
**Courriel :** [info@enggeom.ca](mailto:info@enggeom.ca)

**Frais de la demande :**  
150 \$ (stagiaires)

**Délai de traitement :** varie

EGM accepte plusieurs types de membres, dont les étudiants, les stagiaires en ingénierie, les titulaires de permis restreint et les titulaires de permis temporaires. Les ingénieurs en provenance de l'étranger peuvent également faire une demande d'inscription temporaire s'ils sont détenteurs de la désignation IntPE ou APEC.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer au Manitoba après le dépôt d'une demande à cet effet.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> ou d'un programme en ingénierie reconnu par un signataire de l' <a href="#">Accord de Washington</a> ou par la <a href="#">CTI</a> en France <b>ou</b> détenir un diplôme de deuxième cycle d'une université canadienne offrant un programme reconnu, en plus d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe <b>ou</b> avoir complété le programme de confirmation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve d'identité</li></ul>
②	Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (cette expérience est mesurée à l'aide de <a href="#">l'évaluation des compétences</a> élaborée par EGBC)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté. <b>Note :</b> les documents dans une langue autre que l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction notariée</li></ul>
③	Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	
④	Obtenir une note de passage d'au moins 90 % au test sur les lois, règlements et éthique professionnelle (ABC)	
⑤	<a href="#">Parler et écrire en anglais</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CV chronologique</li></ul>
⑥	Faire preuve de bonne moralité	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## NOUVEAU-BRUNSWICK

### CONTACTS UTILES

[Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick \(AIGNB\)](#)  
**Courriel :** [info@apegnb.com](mailto:info@apegnb.com)

**Frais de la demande :** 315 \$

**Délai de traitement :**  
de 6 à 12 mois

Au Nouveau-Brunswick, c'est l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) qui régit la profession d'ingénieur.

Quatre types de désignations sont possibles auprès de l'AIGNB : 1) membre stagiaire; 2) titulaire d'un permis (non-résident du Nouveau-Brunswick); 3) membre professionnel; 4) titulaire d'un permis restreint.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer au Nouveau-Brunswick après le dépôt d'une demande à cet effet.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Preuve de citoyenneté ou de permis de travail</li></ul>
②	Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (supervisée par un ingénieur et mesurée à l'aide du programme d' <a href="#">évaluation des compétences</a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 preuves de résidence au Nouveau-Brunswick</li></ul>
③	Résider au Nouveau-Brunswick (ou être un membre stagiaire de l'AIGNB qui a depuis déménagé à l'extérieur de la province)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté</li></ul>
④	Savoir communiquer efficacement en anglais ou en français	
⑤	Comprendre les conditions et pratiques locales, être de bonnes moeurs et prouver que vous comprenez la pratique professionnelle et la déontologie, notamment en réussissant l'Examen national sur l' <a href="#">exercice de la profession</a>	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale <b>et</b> une <a href="#">évaluation académique en ligne</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li><li>• Formulaire de demande d'évaluation académique en ligne. <b>Note :</b> vous devez être résident du Nouveau-Brunswick pour recevoir les résultats de l'évaluation</li></ul>



## NOUVELLE-ÉCOSSE

En Nouvelle-Écosse, c'est *Engineers Nova Scotia* (ENS) qui régit la profession d'ingénieur.

Quatre types de désignations sont possibles auprès d'ENS : 1) ingénieur en formation (*EIT*); 2) membre (*P.Eng.*); 3) membre non-résident (*PEng.*); 4) titulaire de permis restreint (*Eng.L.*). **Note :** Un ingénieur peut travailler en Nouvelle-Écosse sous la supervision d'un ingénieur professionnel sans s'enregistrer, mais ne peut pas utiliser la désignation d'ingénieur tant qu'il n'est pas enregistré auprès d'ENS.

C'est le *Board of Examiners* (BOE) d'ENS qui examine les demandes de candidats qui détiennent un diplôme étranger ou d'un pays qui n'est pas signataire d'accords bilatéraux de mobilité.

### CONTACTS UTILES

[Engineers Nova Scotia \(ENS\)](#)  
Courriel :  
[info@engineersnovascotia.ca](mailto:info@engineersnovascotia.ca)

**Frais de la demande :**  
141.93 \$ (ingénieurs en formation et membres)

**Délai de traitement :** varie

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> <b>ou</b> un diplôme en ingénierie d'un pays où l'organisme qui régit la profession a signé des accords bilatéraux avec le Canada <b>ou</b> un diplôme universitaire en ingénierie ou en sciences d'un établissement reconnu par le conseil d'ENS et réussir les examens prescrits	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité officielle (avec photo)</li></ul>
②	Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (dont 12 mois d'expérience acquise dans un environnement canadien sous la supervision d'un P. Eng.)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté</li></ul>
③	Démontrer la maîtrise de l'anglais	<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie des diplômes</li></ul>
④	Faire preuve de bonne moralité	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Curriculum Vitae</i> détaillé</li></ul>
⑤	Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• Preuve des compétences linguistiques (résultats aux tests <i>TOEFL</i>, <i>IELTS</i>, <i>CLB</i> ou <i>TEST</i> <b>ou</b> preuve de l'éducation en anglais <b>ou</b> déclaration d'un ingénieur professionnel)</li><li>• Références ou validateurs, selon la voie utilisée pour l'évaluation de l'expérience</li></ul>
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Une évaluation par le BOE d'ENS qui détermine si une demande satisfait aux exigences en matière de formation académique et d'expérience (Note : l'évaluation doit comprendre une copie d'une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation ICAP cours par cours du WES. <b>Note :</b> les documents dans une langue autre que l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction officielle</li></ul>



## CONTACTS UTILES

[Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists \(NAPEG\)](#)

**Courriel :** (*formulaire intégré au site*)

**Frais de la demande :** 500 \$  
(membre professionnel)

**Délai de traitement :** varie

## NUNAVUT

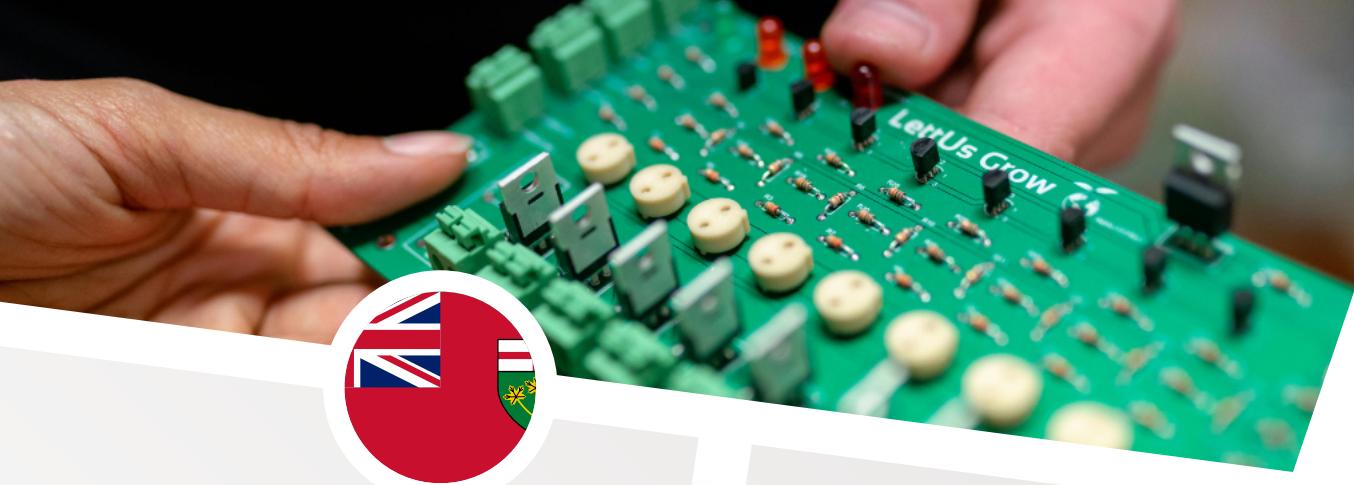
Au Nunavut, c'est *Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists* (NAPEG) qui régit la profession d'ingénieur. Prenez note que, comme son nom l'indique, la NAPEG est l'organisme d'accréditation pour le Nunavut **et** les Territoires du Nord-Ouest.

Quatre types de désignations sont possibles auprès de NAPEG : 1) membre professionnel (*PEng.*); 2) membre en formation (*RIT*); 3) demandeur non-résident; 4) titulaire d'un permis restreint.

**Prenez note également que l'évaluation de la formation académique et de l'expérience, ainsi que l'administration des tests, est faite par *Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta* (APEGA). Nous reproduisons donc ci-dessous les exigences et étapes qui sont en vigueur en Alberta.**

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer au Nunavut après le dépôt d'une demande à cet effet.

EXIGENCES	DOCUMENTS
① Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <u><a href="#">Ingénieurs Canada</a></u> ou un d'un programme connexe qu'APEGA considère équivalent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une preuve d'identité</li> </ul>
② Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Work Record Validation List</i> , ou WRVL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent</li> </ul>
③ Posséder une connaissance des compétences clé en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Competency-Based Assessment Tool</i> , ou CBAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des références en provenance d'un validateur (ie. un ingénieur qui a supervisé le travail du candidat)</li> </ul>
④ Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <u><a href="#">NPPE</a></u> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire électronique de déclaration de moralité</li> </ul>
⑤ Parler et écrire en anglais (mesuré dans le cadre du CBAT). <b>Note :</b> le BOE peut aussi exiger la réussite du <i>Test of English as a Foreign Language</i> (TOEFL)	
⑥ Faire preuve de bonne moralité	
EXIGENCES	DOCUMENTS
① Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <u><a href="#">WES</a></u> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale/territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li> </ul>



## ONTARIO

En Ontario, c'est *Professional Engineers Ontario* (PEO) qui régit la profession d'ingénieur.

Trois types de désignations sont possibles auprès de PEO : 1) ingénieur professionnel (*P.Eng.*); 2) titulaire de permis temporaire; 3) titulaire de permis restreint (*LEL* ou *LET*).

Prenez note que les compétences linguistiques ne sont pas évaluées dans le cadre d'une demande auprès de PEO. Également, les demandeurs n'ont pas besoin d'être citoyens canadiens ou résidents permanents pour obtenir une désignation en Ontario.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer en Ontario après le dépôt d'une demande à cet effet.

### CONTACTS UTILES

[Professional Engineers Ontario \(PEO\)](#)  
Courriel : [apply@peo.on.ca](mailto:apply@peo.on.ca)

**Frais de la demande :**  
360 \$ (ingénieurs professionnels)

**Délai de traitement :** de 3 à 6 mois

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	<p>Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> ou un diplôme universitaire d'un programme figurant sur la liste des programmes reconnus par PEO, en plus de la réussite du programme d'exams techniques (la note de passage est de 50 %).</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une pièce d'identité officielle</li></ul>
②	<p>Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide de <a href="#">l'évaluation des compétences</a>)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Questionnaire sur la bonne moralité (fait partie de la demande)</li></ul>
③	<p>Faire preuve de bonne moralité</p>	
④	<p>Réussir l'Examen national d'exercice professionnel (<a href="#">NPPE</a>)</p>	

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	<p>Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada et une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale. <b>Note :</b> Les candidats formés à l'étranger devront réussir 4 exams techniques de leur choix</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada et une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, c'est *Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)* qui régit la profession d'ingénieur.

Trois types de désignations sont possibles auprès d'APEGS :  
1) ingénieur en formation (voir notes à la page 5); 2) titulaire de permis en ingénierie; 3) ingénieur professionnel (*P.Eng.*).

Les ingénieurs professionnels en provenance d'un pays signataire de l'[International Professional Engineers Agreement \(IPEA\)](#) ou de l'[Asia-Pacific Economic Cooperation \(APEC\)](#) peuvent bénéficier de procédures d'admission simplifiées (après leur inscription comme ingénieur en formation).

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer en Saskatchewan après le dépôt d'une demande à cet effet.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> , ou son équivalent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire de preuve d'identité</li></ul>
②	Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté (y compris la date d'obtention du diplôme)</li></ul>
③	Réussir <a href="#">l'évaluation des compétences</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Références</li></ul>
④	Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	
⑤	Fournir des références (dans le cadre de <a href="#">l'évaluation des compétences</a> ou lors du dépôt de la demande)	
⑥	Obtenir une note indiquant une connaissance intermédiaire de l'anglais lors d'un test reconnu par l'APEGS à cet effet. <b>Note :</b> Cette exigence est supprimée pour les candidats qui ont fait leurs études dans un établissement où l'anglais est la langue d'instruction	
⑦	Faire preuve de bonne moralité	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## CONTACTS UTILES

**Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador (PEGNL)**  
**Courriel :** [pegnl@pegnl.ca](mailto:pegnl@pegnl.ca)

**Frais de la demande :** 300 \$

**Délai de traitement :**  
8 à 10 semaines



### ✓ EXIGENCES

- ① Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par [Ingénieurs Canada](#) **ou** un diplôme en ingénierie d'un pays où l'organisme qui régit la profession a signé des accords bilatéraux avec le Canada **ou** un diplôme universitaire en ingénierie d'un établissement situé à l'étranger qui est signataire d'un [accord sur la mobilité internationale](#) avec Ingénieurs Canada
- ② Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (dont au moins un an d'expérience professionnelle canadienne, ou son équivalent) et la réussite d'une [évaluation des compétences](#)
- ③ Parler et écrire en anglais
- ④ Faire preuve de bonne moralité
- ⑤ Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ([NPPE](#))



### DOCUMENTS

- 2 pièces d'identité
- Relevé de notes officiel provenant directement de l'établissement d'enseignement fréquenté



### ✓ EXIGENCES

- ① Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada **et** une évaluation ICAP cours par cours par le [WES](#) afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale

### DOCUMENTS

- Une copie de l'évaluation provenant directement du service externe
- Une description de cours (lorsque PEGNL l'exige). **Note :** les documents dans une langue autre que l'anglais doivent faire l'objet d'une traduction officielle



## TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), c'est *Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists* (NAPEG) qui régit la profession d'ingénieur. Prenez note que, comme son nom l'indique, la NAPEG est l'organisme d'accréditation pour les Territoires du Nord-Ouest **et** le Nunavut.

### CONTACTS UTILES

[Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists \(NAPEG\)](#)

**Courriel :** (*formulaire intégré au site*)

**Frais de la demande :** 500 \$  
(membre professionnel)

**Délai de traitement :** varie

Quatre types de désignations sont possibles auprès de NAPEG :  
1) membre professionnel (*P.Eng.*); 2) membre en formation (*RIT*);  
3) demandeur non-résident; 4) titulaire d'un permis restreint.

**Prenez note également que l'évaluation de la formation académique et de l'expérience, ainsi que l'administration des tests, est faite par *Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta* (APEGA).** Nous reproduisons donc ci-dessous les exigences et étapes qui sont en vigueur en Alberta.

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer aux T.N.-O. après le dépôt d'une demande à cet effet.

	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#"><u>Ingénieurs Canada</u></a> ou un d'un programme connexe qu'APEGA considère équivalent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve d'identité</li></ul>
②	Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Work Record Validation List</i> , ou WRVL)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent</li></ul>
③	Posséder une connaissance des compétences clé en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Competency-Based Assessment Tool</i> , ou CBAT)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des références en provenance d'un validateur (ie. un ingénieur qui a supervisé le travail du candidat)</li></ul>
④	Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#"><u>NPPE</u></a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire électronique de déclaration de moralité</li></ul>
⑤	Parler et écrire en anglais (mesuré dans le cadre du CBAT). <b>Note :</b> le BOE peut aussi exiger la réussite du <i>Test of English as a Foreign Language</i> (TOEFL)	
⑥	Faire preuve de bonne moralité	
	EXIGENCES	DOCUMENTS
①	Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#"><u>WES</u></a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale/territoriale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## YUKON

Au Yukon, c'est *Engineers Yukon* qui régit la profession d'ingénieur. Trois types de désignations sont possibles auprès de *Engineers Yukon* : 1) ingénieur professionnel (*P.Eng.*); 2) ingénieur en formation (*EIT*); 3) titulaire d'un permis restreint (*L.L. Eng.*).

### CONTACTS UTILES

**Engineers Yukon**  
Courriel : [info@engineersyukon.ca](mailto:info@engineersyukon.ca)

**Frais de la demande :** 577.50 \$  
(ingénieur professionnel)

**Délai de traitement :** varie

**Prenez note que l'évaluation de la formation académique et de l'expérience, ainsi que l'administration des tests, est faite par Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA). Nous reproduisons donc ci-dessous les exigences et étapes qui sont en vigueur en Alberta.**

Enfin, en vertu des accords de mobilité, les ingénieurs reconnus dans d'autres provinces (ou territoires) peuvent pratiquer au Yukon après le dépôt d'une demande à cet effet.

EXIGENCES	DOCUMENTS
① Détenir un diplôme d'un programme universitaire reconnu par <a href="#">Ingénieurs Canada</a> ou un d'un programme connexe qu'APEGA considère équivalent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve d'identité</li></ul>
② Avoir 48 mois d'expérience professionnelle en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Work Record Validation List</i> , ou WRVL)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent</li></ul>
③ Posséder une connaissance des compétences clé en ingénierie (mesurée à l'aide du <i>Competency-Based Assessment Tool</i> , ou CBAT)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des références en provenance d'un validateur (ie. un ingénieur qui a supervisé le travail du candidat)</li></ul>
④ Réussir l'Examen national d'exercice professionnel ( <a href="#">NPPE</a> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire électronique de déclaration de moralité</li></ul>
⑤ Parler et écrire en anglais (mesuré dans le cadre du CBAT). <b>Note :</b> le BOE peut aussi exiger la réussite du <i>Test of English as a Foreign Language</i> (TOEFL)	
⑥ Faire preuve de bonne moralité	

EXIGENCES	DOCUMENTS
① Mêmes exigences que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une évaluation ICAP cours par cours par le <a href="#">WES</a> afin de déterminer si la formation est équivalente à la formation provinciale/territoriale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mêmes documents que pour un candidat formé au Canada <b>et</b> une copie de l'évaluation provenant directement du service externe</li></ul>



## NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada  
(RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606  
Ottawa (Ontario) K1N 7B7  
Téléphone : 613-244-7308  
Courriel : [immigration@rdee.ca](mailto:immigration@rdee.ca)  
[www.rdee.ca](http://www.rdee.ca)

### Réseaux sociaux

Facebook : [www.facebook.com/RDEECanada/](https://www.facebook.com/RDEECanada/)  
LinkedIn : [ca.linkedin.com/company/rdeecanada](https://ca.linkedin.com/company/rdeecanada)  
Twitter/X : [twitter.com/RDEECanada](https://twitter.com/RDEECanada)  
Instagram : [www.instagram.com/rdeecanada](https://www.instagram.com/rdeecanada)  
YouTube : [www.youtube.com/c/RDEECanada](https://www.youtube.com/c/RDEECanada)

**RDÉE**  
Canada

Le leader du développement économique  
des communautés francophones et acadienne

18

Guide des procédures d'admission  
Profession d'ingénieur



# MEMBRES DU RÉSEAU

## Alberta



[Parallèle Alberta](#)  
Tél. : 1-866-490-6999  
Courriel : [info@parallele-ab.ca](mailto:info@parallele-ab.ca)

## Colombie-Britannique

[Société de développement économique de la Colombie-Britannique \(SDECB\)](#)  
Tél. : 604-732-3534  
Courriel : [info@sdecb.com](mailto:info@sdecb.com)

## Île-du-Prince-Édouard



[RDEÉ Île-du-Prince-Édouard](#)  
Tél. : 902-854-3439  
Courriel : [info@rdeeipe.org](mailto:info@rdeeipe.org)

## Manitoba



[Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba \(CDEM\)](#)  
Tél. : 204-925-2320  
Courriel : [cdem@cdem.com](mailto:cdem@cdem.com)

## Nouveau-Brunswick



[RDEÉ Nouveau-Brunswick](#)  
Tél. : 506-764-9876  
Courriel : [adminRDEENB@cenb.com](mailto:adminRDEENB@cenb.com)

## Nouvelle-Écosse



[Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse \(CDÉNÉ\)](#)  
Tél. : 1-888-55CDENE  
Courriel : [info@cdene.ns.ca](mailto:info@cdene.ns.ca)



## Nunavut

[Carrefour Nunavut](#)  
Tél. : 867-979-2800  
Courriel : [immigration@carfournunavut.ca](mailto:immigration@carfournunavut.ca)



## Ontario

[Société économique de l'Ontario \(SEO\)](#)  
Tél. : 613-590-2493  
Courriel : [info.ei@seo-ont.ca](mailto:info.ei@seo-ont.ca)



## Saskatchewan

[Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan \(CÉCS\)](#)  
Tél. : 306-566-6000  
Courriel : [info@cecs-sk.ca](mailto:info@cecs-sk.ca)



## Terre-Neuve-et-Labrador

[Horizon TNL](#)  
Tél. : 709-726-5976  
Courriel : [immigration@horizontnl.ca](mailto:immigration@horizontnl.ca)



## Territoires du Nord-Ouest

[Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest \(CDÉTNO\)](#)  
Tél. : 867-873-5962  
Courriel : [emplois@cdetno.com](mailto:emplois@cdetno.com)



## Yukon

[Association franco-yukonnaise \(AFY\)](#)  
Tél. : 867-668-2663  
Courriel : [immigration@afy.yk.ca](mailto:immigration@afy.yk.ca)

# RDÉE

Canada



[WWW.RDEE.CA](http://WWW.RDEE.CA)